

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 225/05

EUR 46/033/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS « DISPARITIONS »

FÉDÉRATION DE RUSSIE Aïrat Vakhitov (h)
 Roustam Akhmiarov (h)

Londres, le 30 août 2005

Amnesty International est très inquiète pour la sécurité d'Aïrat Vakhitov et Roustam Akhmiarov, deux anciens détenus de Guantánamo, qui ont apparemment « disparu » le 27 août à Moscou. On ignore leur lieu de détention et il est à craindre qu'ils ne soient soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Selon certaines sources, au moins deux hommes, dont un fonctionnaire de la police locale, se sont présentés le 27 août au domicile moscovite de Gueïdar Djemal, président du Comité islamique de Russie, chez qui résidaient Aïrat Vakhitov et Roustam Akhmiarov. Ces derniers auraient alors été arrêtés et menottés. Leur lieu de détention est inconnu, mais d'après certaines informations non officielles, ils ont été emmenés dans la ville de Naberejnye Tchelny, dans la République du Tatarstan. Des porte-parole de la police et du Service fédéral de sécurité (FSB) auraient affirmé ne pas être informés de leur arrestation.

Les deux « disparus » faisaient partie d'un groupe de huit Russes détenus à Guantánamo Bay. Aïrat Vakhitov y avait été transféré en 2002, après avoir passé plus d'un an en Afghanistan, dans un centre de détention des autorités américaines. Amnesty International ignore en revanche quand Roustam Akhmiarov a été placé à Guantánamo Bay. À la fin du mois de février 2004, sept des huit prisonniers russes ont quitté Guantánamo Bay pour la Russie. À cette époque, Amnesty International avait fait part de son inquiétude car ces hommes risquaient, à leur retour dans leur pays d'origine, de subir des atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment d'être soumis à des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements ainsi que d'être détenus dans des conditions s'apparentant à un traitement cruel, inhumain et dégradant (voir AU 356/03, AMR 51/147/2003 du 4 décembre 2003 ainsi que ses mises à jour, AMR 51/029/2004 du 13 février 2004, AMR 51/044/2004 du 1^{er} mars 2004, AMR 51/090/2004 du 25 mai 2004 et AMR 51/126/2004 du 17 août 2004).

Au moment de leur transfert, le Département d'État américain avait précisé : « *Les États-Unis ont remis sept ressortissants russes détenus à Guantánamo aux autorités de la Russie, afin qu'ils répondent de charges relatives aux activités terroristes qu'ils auraient menées lors d'un conflit armé. Ce transfert a été décidé à l'issue de consultations prolongées, au cours de l'année qui vient de s'écouler, entre nos deux gouvernements, qui ont convenu que les individus concernés seraient maintenus en détention et feraient l'objet d'investigations et de poursuites, le cas échéant, aux termes du droit russe, et qu'ils seraient traités avec humanité, conformément aux lois de la Russie et aux obligations qui incombent à ce pays.* »

Peu après leur retour en Russie, le ministère public de ce pays a engagé des poursuites pénales contre ces hommes, leur reprochant notamment d'entretenir des liens avec des « *groupes armés illégaux* ». Cependant, en raison de l'absence de preuves à charge, semble-t-il, ces poursuites ont été abandonnées. Les autorités des États-Unis auraient fait part de leur surprise en apprenant la libération des sept hommes. Avant d'être relâchés à la fin du mois de juin 2004, ils ont passé quatre mois et demi dans le centre de détention *Bely Lebed* (Cygne blanc), situé dans le sud de la Russie, dans le territoire administratif de Stavropol. Un porte-parole des services du procureur général aurait déclaré : « *l'affaire est close* ».

En juin 2005, Aïrat Vakhitov a fourni à Amnesty International un témoignage détaillé de son expérience en tant que détenu des autorités américaines. Il a notamment raconté que les prisonniers de Guantánamo Bay étaient placés à l'isolement dans des cellules disciplinaires non chauffées pour des périodes prolongées, privés de sommeil, soumis à des privations sensorielles, interrogés des journées entières sans pouvoir s'alimenter, passés à tabac et soumis à des tentatives d'intimidation ainsi qu'à différentes formes de harcèlement – notamment, pour les hommes, un harcèlement à caractère sexuel exercé par des agents féminins. Ces allégations concordent avec le témoignage de nombreux autres détenus.

Amnesty International mène actuellement une campagne intitulée *Cruels. Inhumains. Toujours dégradants. Non à la torture et aux mauvais traitements dans la « guerre contre le terrorisme »*. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le lien suivant : <http://web.amnesty.org/pages/stoptorture-index-fra>.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet pour la sécurité d'Aïrat Vakhitov et de Roustam Akhmiarov, qui auraient été arrêtés par des agents de la force publique le 27 août dernier à Moscou et qui auraient « disparu » depuis lors ;
- rappelez aux autorités qu'il est de leur devoir d'ouvrir sans délai une enquête exhaustive et indépendante sur la « disparition » présumée de ces deux hommes, de déterminer leur sort et leur lieu de détention, de prendre des mesures pour protéger leur vie et leur sécurité et de traduire en justice toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction dans le cadre de cette affaire ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de veiller à ce qu'Aïrat Vakhitov et Rouslam Akhmiarov ne soient pas soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, conformément aux obligations incombant à la Russie en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 7 dispose : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;
- dans le cas où les deux hommes seraient détenus par les forces de sécurité, priez les autorités de veiller à ce qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ; demandez instamment, dans ce second cas, qu'ils soient immédiatement autorisés à consulter un avocat de leur choix et à recevoir des soins médicaux.

APPELS À :

Procureur général de la Fédération de Russie :

Vladimir Ustinov
General Procuracy of the Russian Federation
Ul. B. Dimitrovka 15a
103793 Moskva K-31
Fédération de Russie
Fax : +7 095 692 8848 (si quelqu'un décroche, dites : « *Fax, please.* »)

Formule d'appel : *Dear Procurator General,* / Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur :

Rashid Nurgaliev
Ministry of Internal Affairs of the Russian Federation
Ul. Zhitnaia 16
117049 Moscow
Fédération de Russie
Fax : +7 095 237 49 25 / +7 095 230 25 80
Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Procureur de la République du Tatarstan :

Kafil Fakhrazeevich Amirov
Ul. Kremlevskaia 14
420111 Kazan
Fédération de Russie
Fax : +7 8432 91 1846

Médiateur de la Fédération de Russie :

Vladimir Lukin
Ul. Miasnitskaia 47
103084 Moskva
Fédération de Russie
Fax : +7 095 207 7630

Présidente du Comité présidentiel des droits humains de la Fédération de Russie :

Ella Pamfilova
Ipatetvskii pereulok 4/10
103132 Moskva
Fédération de Russie
Fax : +7 095 206 4855

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*